

Témoins n°85

Témoins

85

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série – n°85 – 2,30 €
avril - juillet 2022

COUVRIR LA GUERRE EN UKRAÏNE DANS QUELLES CONDITIONS ?

Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : contact@snjcgf.fr – Site Internet : www.snjcgf.fr

le
snj
cgt

La liberté vue par le préfet de police

Le nouveau quinquennat d'Emmanuel Macron commence mal en termes de liberté d'expression, de liberté de manifestation et de liberté syndicale. Le 2 mai, trois dirigeants de la CGT de Paris étaient convoqués au commissariat du 4^e arrondissement. Leur crime ? Avoir déployé le 7 avril une banderole « Face à l'extrême droite, résistance » sur la porte Saint-Martin. Une action qualifiée dans la convocation de « manifestation publique sans autorisation ». L'affaire, finalement classée sans suite, n'a heureusement pas été plus loin. En revanche, c'est d'une amende qu'ont écopé pour le même motif cinquante et un manifestants, le 2 mai, près de la fontaine Saint-Michel, tandis que deux d'entre eux ont été interpellés. Ils protestaient contre le rassemblement de policiers en soutien à l'un des leurs, mis en examen pour avoir tué deux personnes à bord d'une voiture sur le Pont-Neuf le 24 avril.

Le mélange des genres de l'AFP

C'est ce qu'on appelle un « mélange des genres » entre information et communication, comme il en existe d'autres à l'AFP. L'agence a lancé sa plate-forme MediaConnect, qui propose aux journalistes de s'inscrire gratuitement pour recevoir des communiqués de presse. Bien entendu, la diffusion des communiqués de presse, elle, est payante. Parmi les clients, des entreprises (Stellantis, La Poste, JC Decaux...), des ministères, des institutions (Assemblée nationale, Conseil d'État...), le Medef, la CGT... Associer la crédibilité d'une agence de presse à la diffusion de communiqués de presse pose question. Surtout quand on y nomme un « journaliste et responsable éditorial » chargé de faire s'abonner des consœurs et des confrères. Sa mission ? Constituer « la plus grande salle de presse du monde ».

La drôle de fête de France Bleu

« Surcharge de travail », majorité de journalistes « travaillant régulièrement plus de 42 heures par semaine », harcèlement, pressions... Les conclusions du cabinet Isast sur les conditions de travail à France Bleu sont inquiétantes, mais tout sauf une surprise en interne. Le 16 mars, deux jours après la présentation officielle du rapport, la direction invitait les cadres de France Bleu – et uniquement eux – à une « soirée privée » au Dancing de la Coupole, à Paris. « L'argent de la redevance sert à faire la fête, au moment même où les salariés de cette entreprise sont en souffrance comme ils ne l'ont jamais été », dénonce la CGT de Radio France. Début avril, c'est une application mobile préfigurant la plate-forme commune de France Bleu et France 3 qui était lancée. Alors même qu'aucun accord n'encadre plus, à Radio France, la production Internet, qui fait exploser les journées de travail.

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Pablo Aique, Sébastien Boistel, Arthur Brondy, Calorie Drulle, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Emmanuel Vire.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Pablo Aique.
Révision : Francis Ambrois.
Direction artistique : Ilaë Roc.

Impression : Allages (01 41 98 37 97).

Commission paritaire : 0923 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique : contact@snjcgf.fr
www.snjcgf.fr
twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 85
avril - juillet 2022

Sommaire

DOSSIER

Couvrir la guerre en Ukraine dans quelles conditions ? 4

Les journalistes et l'information parmi les victimes 6

France Télévisions : envoyés spéciaux en Ukraine, JRI en "contrat local" à Moscou 7

"Mort pour informer, envers et contre tout" 8

L'Humanité : "Les risques sont plus ou moins élevés mais permanents" 8

Média 25 / Radio Bip : "Le plus douloureux, c'est la souffrance, visible partout" 10

AFP : "La sécurité des journalistes passe toujours avant un scoop" 11

ANALYSE

Présidentielle et législatives : à la recherche de la majorité introuvable 12

Redevance audiovisuelle : la disparition, synonyme de tous les dangers 14

ACTU

Négociations de branche : pas facile de discuter salaires et droit voisin 16

PORTRAIT DE RÉDACTION

Presse indépendante : Le Ravi must go on ! 18

JURIDIQUE

Les Cahiers de Science & Vie : un arrêt de pigs requalifié en licenciement nul 19

PHOTO

Visa pour l'image : focale sur l'urgence écologique 20

LIVRE

Martha Desrumaux, l'ouvrière textile devenue dirigeante syndicale puis députée 21

INTERNATIONAL

Le SNJ-CGT de retour à la direction de la FEJ 22

Solidarité avec Mumia Abu-Jamal, libération immédiate ! 22

Gökhan Durmuş : "La convergence des luttes est inévitable" 23

À force de jouer avec les allumettes...

Comme un gamin qui vient de se brûler les doigts, alors qu'il a été mis en garde plus d'une fois, c'est un président dépité qui est apparu à la télévision lors de son allocution du 22 juin, trois jours après le deuxième tour des législatives. Un président à la majorité introuvable, obligé de remanier le gouvernement dès le 4 juillet. Certains ministres n'auront pas exercé plus de quelques semaines. Si l'alliance des forces de gauche a permis une augmentation sensible du nombre de députés progressistes, on ne saurait s'en contenter. L'explosion de l'abstention – à près de 54 % – et du nombre de députés du Rassemblement national (RN) ne peuvent qu'inquiéter. La responsabilité de la majorité présidentielle est grande. À cause de la politique menée depuis cinq ans, mais également à cause du refus de choisir entre candidats de la Nupes et du RN, opposés dans de nombreux duels de deuxième tour. La montée du RN et des idées d'extrême droite doivent interroger largement, organisations syndicales comprises. Il convient de poursuivre le décryptage de l'imposture, notamment sociale, du RN. Le 24 mai, le SNJ-CGT organisait à Paris deux tables rondes sur les « discours de haine ». L'une pour témoigner des agressions dont sont victimes les journalistes qui enquêtent sur l'extrême droite, l'autre pour mettre en avant la responsabilité de certains médias dans la diffusion des idées d'extrême droite. Si la caricature a été atteinte avec la fabrication de toutes pièces du candidat Zemmour par les médias de Vincent Bolloré, les agissements coupables vont bien au-delà.

Danger pour l'audiovisuel public

Augmentation des salaires, défense de la retraite, lutte contre la précarité, baisse du temps de travail... plus que jamais, les organisations syndicales doivent être à l'offensive. C'est l'enjeu de la journée de grève et de manifestation interprofessionnelle et intersyndicale qui se dessine pour le 29 septembre. Mais le combat doit aller au-delà et se mener en particulier dans les entreprises. Concernant les médias et l'information, le programme officiel d'Emmanuel Macron se contente de mentionner le « lancement d'états généraux pour le droit à l'information, afin de lutter contre toutes les tentatives d'ingérence et donner aux journalistes le meilleur cadre pour remplir leur mission essentielle, en associant les citoyens ». Le « grand débat national » de 2019, censé répondre à la crise des « gilets jaunes », a montré à quel point de vraies problématiques peuvent être noyées sous des consultations de pure apparence. Pourtant, Emmanuel Macron sait se faire concret. En annonçant la suppression de la redevance sous prétexte de supprimer un impôt, il soumet l'audiovisuel public au bon vouloir de la majorité politique du moment, lors du vote du budget. Il en va de l'indépendance et de la pérennité de l'audiovisuel public.

Lutter ensemble, à l'échelle européenne

De nombreux syndicats européens – la question du financement de l'audiovisuel public s'est posée ailleurs – ont apporté leur soutien à la mobilisation du 28 juin en France contre la suppression de la redevance. De nombreux combats pour la défense de l'information et des journalistes peuvent se mener à l'échelle européenne. C'est le cas de la lutte pour la libération et contre l'extradition de Julian Assange aux États-Unis, où il risque 175 ans de prison pour avoir publié des documents qui ont permis à des médias du monde entier de révéler de nombreux scandales d'État. La grève des journalistes turcs de l'AFP et de la BBC est un autre exemple, alors que l'assemblée générale de la Fédération européenne des journalistes (FEJ) s'est tenue mi-juin dans ce pays. C'est d'ailleurs à l'occasion de cette assemblée générale que le SNJ-CGT a fait son retour dans le comité directeur de la FEJ. Notre syndicat a déposé, avec nos camarades espagnols, croates, allemands et estoniens, une résolution sur le respect et la reconnaissance des journalistes indépendants et rémunérés à la pige.

Toujours fidèle à la lutte contre la précarité.

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

COUVRIR LA GUERRE EN UKRAÏNE dans quelles conditions ?

Depuis le 24 février et la décision de la Russie de Vladimir Poutine d'envahir l'Ukraine, la guerre s'est installée dans le pays. Elle porte aussi sur l'information, ce qui rend difficile un bilan précis, mais on déplore déjà des milliers de morts, militaires et civils. Avec quels moyens, dans quelles conditions de sécurité et avec quel accès aux sources les journalistes couvrent-ils le conflit ? *Témoins* a interrogé des journalistes de *L'Humanité* et de Média 25 / Radio Bip qui ont été envoyés sur le terrain. Nous nous sommes également intéressés à la façon dont les rédactions de l'AFP et de France Télévisions s'organisent.

Les journalistes et l'information parmi les victimes

Il y a bien sûr la violence du conflit sur le terrain et, pour certains journalistes sur place, le manque d'équipements de sécurité de base, comme un gilet pare-balles et un casque. Mais il y a aussi les victimes collatérales : interdictions de médias, lois d'exception réprimant la publication d'informations...

Par Ludovic Finez

« La FIJ a dû distribuer des gilets pare-balles provenant de son stock à des collègues qui n'en avaient pas lorsqu'ils sont partis en Ukraine. »

Dans un entretien publié sur le site de la Fédération internationale des journalistes, Ernest Sagaga, responsable du département de la Sécurité et des droits de l'homme de la FIJ, résume l'extrême dénuement de certains journalistes partis couvrir le conflit. À fin mars, la FIJ et la FEJ avaient reçu, via leur fonds de sécurité spécial, 223 000 €, utilisés notamment pour « acheter des équipements de sécurité et pour développer des formations en matière de sécurité ». La distribution s'est faite en lien avec les deux organisations de journalistes affiliées à la FIJ et à la FEJ, l'IMTUU et le NUJU.

« Le besoin le plus urgent pour les journalistes est l'équipement de protection. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux ne disposaient pas d'un tel équipement lorsque l'invasion a commencé, y compris plusieurs collègues qui travaillent pour des organisations de médias européennes », détaille Ernest Sagaga. Le soutien a aussi concerné des journalistes obligés de quitter la Russie. « Nous avons connaissance d'au moins trente-cinq journalistes russes qui se sont réfugiés en Turquie et dans les pays voisins. La FIJ et la FEJ demandent aux pays de l'UE de faciliter l'obtention de visas dans la zone Schengen pour leurs collègues russes et tentent de soutenir ceux et celles qui sont dans le besoin à Istanbul et à Tbilissi, »

notait Ernest Sagaga le 23 mars. Au moment d'écrire ces lignes, le bilan établi par la FIJ et la FEJ était d'au moins huit journalistes tués en Ukraine, dont le JRI de BFMTV Frédéric Leclerc-Imhoff (voir encadré p. 8).

Jusqu'à 15 ans de prison pour des "informations mensongères sur l'armée russe"

« Dans chaque guerre, les journalistes et l'information figurent parmi les premières victimes », déplore le SNJ-CGT dans un

communiqué du 8 mars. À côté de celles et ceux qui « paient le prix de la violence des combats sur le terrain », il y a aussi eu des victimes collatérales. Parmi lesquelles, début mars, les cent soixante-seize salariés de RT France, la diffusion de Russia Today et de Sputnik ayant été interdite le 1^{er} mars par les vingt-sept membres de l'Union européenne. « Quels que soient les débats qu'on puisse avoir sur leur contenu et leur ligne éditoriale, la disparition de ces médias sur la base d'une législation d'exception est un très mauvais signe de la part d'une institution qui prétend défendre le pluralisme et la liberté de l'information », insiste le SNJ-CGT. Le syndicat a également dénoncé la frappe russe qui a détruit le 1^{er} mars une tour de télévision à Kiev, interrompant la diffusion des chaînes locales. En Russie, après la coupure de Facebook et la restriction d'accès à Twitter, c'est une loi punissant de

peines allant jusqu'à quinze ans de prison les « informations mensongères sur l'armée russe, surtout si elles entraînent des conséquences sérieuses pour les forces armées » qu'a votée le Parlement. Le Kremlin a reconnu prendre part à la « guerre de l'information », et cette loi est évidemment un outil de censure, tant les notions d'« informations mensongères » et de « graves conséquences » ouvrent la porte à toutes les interprétations et manipulations possibles. Les mots comme « guerre » ou « invasion » étaient déjà proscrits dans les médias russes pour désigner les opérations militaires en Ukraine. ■



France Télévisions

Envoyés spéciaux en Ukraine, JRI en "contrat local" à Moscou

Lors d'un point effectué le 8 mars avec Laurent Guimier, directeur de l'information de France Télévisions, sur le dispositif pour couvrir la guerre en Ukraine, « les syndicats ont été unanimes pour reconnaître l'effort en termes de moyens et pour saluer le travail accompli par les équipes, qui prennent des risques en permanence pour témoigner des horreurs de cette guerre », rapporte le SNJ-CGT. Cette semaine-là, « trente-deux personnes, JRI, rédacteurs, monteurs, [étaient] "sur zone" », précise le syndicat, comprenant les équipes des journaux télévisés, des magazines Complément d'enquête et Envoyé spécial, la rédaction numérique et France Info canal 27, tandis que le réseau régional de France 3 accompagnait des convois d'aide humanitaire. À cette date-là, les premières équipes étaient de retour à Paris, « après, pour certains, plus d'un mois passé en Ukraine, puisque des reporters étaient déjà sur place quinze jours avant l'entrée en guerre ». « C'est trop long. [...] Pour nous, la bonne rotation est de l'ordre de quinze jours, afin de limiter les risques, physiques et psychologiques », a commenté Laurent Guimier, selon le SNJ-CGT.

"Des jeunes dont on exploite le goût de l'aventure"

Début mai, c'est un sujet moins consensuel qu'a soulevé le SNJ-CGT de France Télévisions. Le syndicat a en effet repéré sur la page Facebook de France Télévisions Moscou que le « bureau recrut[ait] un(e) JRI-monteur, sur un poste en contrat local, pour couvrir l'actualité russe ». « Depuis des décennies, les bureaux à l'étranger font appel à des JRI ou à des rédacteurs ne bénéficiant pas du statut d'expatriation », commente le syndicat, qui ajoute cependant que « la situation n'est plus la même, et ce qui s'est installé au fil des ans n'est plus du tout acceptable ». L'annonce mentionne « l'éventualité de tourner dans des zones de conflit ». « Il sera donc demandé à de jeunes recrues, prêtes à tout pour vivre l'expérience de leur vie, de partir comme correspondant de guerre, mais sans aucune protection sociale. Ils perdront aussi très rapidement leur carte de presse », dénonce le SNJ-CGT, qui « exige de l'entreprise France Télévisions qu'elle prenne ses responsabilités et ne sous-traite pas les risques inhérents à un conflit à des jeunes dont on exploite le goût de l'aventure ». D'autant qu'« il y a dans les rédactions de France Télévisions de nombreux JRI compétents prêts à partir au bureau de Moscou, de même qu'ils se sont portés volontaires pour couvrir le conflit en Ukraine ». ■

Stickers ukrainiens à la gloire du pays. Entre propagande et légende urbaine, voici une petite sélection rapportée par notre photographe Daniel Maunoury.



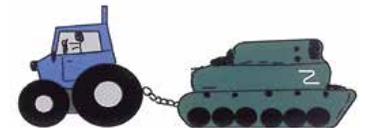
Le missile antichar Javelin, symbole de la résistance de l'armée ukrainienne.



C'est l'histoire d'une grand-mère ukrainienne qui empoisonne des soldats russes en les invitant à boire le thé chez elle.



Le bocal de tomates devenu engin de destruction de drones !



“MORT POUR informer, ENVERS ET CONTRE TOUT”

Il s'appelait Frédéric Leclerc-Imhoff, il avait 32 ans, il était JRI pour BFMTV, et il est mort le 30 mai dans le Donbass, victime d'un éclat d'obus, alors qu'il était avec des civils dans un bus humanitaire. Les hommages se sont multipliés. « On ne saurait dire si Frédéric, quels qu'en soit les louables motifs, aurait apprécié cette mise en lumière », écrit l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA), l'école dont il est sorti diplômé en 2014. « Nul hasard s'il avait choisi d'être derrière la caméra plutôt que devant, poursuit le message. Ceux qui l'ont accompagné au cours de sa formation à Bordeaux se souviennent d'un étudiant discret – ce qui ne l'empêchait pas d'être très amical – mais aussi impliqué, rigoureux, doté d'un très beau sens de l'image. Un de ces étudiants sur qui l'on pouvait toujours compter, au sein d'une promotion aussi passionnée que soudée. »

« Ses amis évoquent tout autant son professionnalisme, son attachement fort au journalisme et à ses valeurs. Frédéric n'était pas imprudent. Il s'était formé pour travailler en zone de conflit. Il faisait son métier avec conviction, et l'a fait jusqu'au bout », ajoute l'IJBA, qui conclut : « Nous ne l'oublierons pas. Nous nous souviendrons qu'il est mort pour informer. Envers et contre tout. »

« Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine, en février, au moins huit journalistes ont été tués en reportage. Cette spirale meurtrière contre les professionnels de l'information est insoutenable », dénoncent de leur côté le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO dans un communiqué commun. Les syndicats, affiliés à la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et à la Fédération européenne des journalistes (FEJ), appellent à « éclaircir au plus vite les circonstances précises de ce drame ». Fin mai, le Parquet national antiterroriste français a annoncé l'ouverture d'une enquête pour crimes de guerre. ■

“Les risques sont plus ou moins élevés mais permanents”

Chef du service international de *L'Humanité*, Vadim Kamenka s'est rendu, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, à deux reprises dans le Donbass, ainsi qu'à Moscou. Dans le Donbass, il a rencontré des habitants usés par huit ans de conflit. À Moscou, il a sondé une population majoritairement acquise à la stratégie militaire du pouvoir.

Au déclenchement de la guerre en Ukraine, Vadim Kamenka, journaliste à *L'Humanité*, est déjà sur place. Nul don de divination là-dedans car, malgré la présence en nombre des forces russes à la frontière, « personne n'imaginait qu'il y aurait une invasion », témoigne-t-il. Vadim était en fait sur place pour un documentaire prévu de longue date sur la vie dans le Donbass huit ans après le déclenchement de la guerre d'indépendance. Le tournage était même prévu dès décembre mais avait été repoussé à cause du retard dans les autorisations administratives.

Après un Paris-Moscou en avion, il arrive en train à Rostov le 20 février, où il doit se plier à « un interrogatoire d'une demi-heure », avant de faire les derniers kilomètres en voiture jusqu'en République de Donetsk. Sans oublier plusieurs heures d'attente à la frontière pour obtenir une accréditation média. Aidé par des amis de *L'Humanité* à Moscou, il a par ailleurs retrouvé un chauffeur, le JRI qui devait tourner avec lui et un fixeur. Mais face à la situation sur place, il devient vite évident que le documentaire tombe à l'eau.

« Il y avait déjà des femmes et des enfants qui quittaient le territoire et le couvre-feu a été durci, raconte le journaliste. Deux jours plus tard, c'est l'annonce par la Russie de la reconnaissance de l'autonomie des deux Républiques [de Donetsk et Lougansk], alors que des négociations étaient en cours. Et deux jours plus tard encore, l'invasion de l'Ukraine. Personne, moi le premier, reconnaît Vadim, ne pensait que cela arriverait. Oui, il y avait des pressions, des mouvements de troupes, mais de là à imaginer le déclenchement d'une nouvelle guerre... » Il se souvient même d'une « conférence de presse surréaliste » de Denis Pouchiline, président de la République populaire de Donetsk, juste avant l'invasion, au cours de laquelle ce dernier affirme : « Nous voulons la paix,

nous voulons parler avec les Ukrainiens. » Les premiers papiers de Vadim consistent à recueillir les réactions des habitants qui, depuis 2014, pour ceux qui habitent sur la ligne de front, vivent quasiment quotidiennement sous les bombes. Ceux qui acceptent de parler estiment que l'invasion lancée par la Russie leur permettra de retrouver la paix. Mais « la grosse erreur de Poutine a été de croire qu'il y aurait un soulèvement des populations ukrainiennes russophones », estime le journaliste. « Nous avons vadrouillé sur la ligne de front, vers le nord puis vers Marioupol », poursuit-il. Dans les villages repris à l'Ukraine, les habitants se méfient des journalistes : « À chaque fois qu'on vous parle, on se fait bombarder par les Ukrainiens. »

“Tu n'as jamais l'ensemble de l'information”

Vadim croise alors une équipe de TFI et contacte un confrère de Dubai TV, présent côté ukrainien, qu'il avait rencontré au Haut-Karabagh. Un échange indispensable car « tu n'as jamais l'ensemble de l'information », insiste Vadim. Les deux camps « communiquent peu sur le nombre de morts, ils te refusent l'accès aux hôpitaux... On sent de part et d'autre une volonté d'influer sur le récit. »

Équipé d'un casque et d'un gilet pare-balles, Vadim assure que « les risques sont plus ou moins élevés mais permanents ». Il explique par exemple s'être trouvé, à quelques heures près, là où un missile est tombé. À deux reprises, il se déplace avec des confrères et des consœurs dans un convoi encadré par l'armée de Donetsk, avec « quatre véhicules au maximum, pour ne pas attirer l'œil ». « Ceux qui travaillent pour des grosses chaînes ont tout le matériel [de protection], les pigistes et les free-lance se débrouillent comme ils peuvent. Ils veulent vendre des reportages, c'est une course pour diffuser l'information. Les photographes et les JRI prennent le plus de risques car ils ont besoin d'images

et doivent donc s'approcher. » Il se souvient d'un journaliste américain, installé sur place depuis huit ans, créateur de sa propre chaîne Youtube et de son site, qui se mettait particulièrement en danger. À l'inverse, Vadim se félicite de travailler « de manière sensée » dans sa rédaction : « J'ai toujours la liberté de choix de mes sujets. Et s'il est trop risqué de boucler tel papier le jour-même, on décale. »

“J'étais épuisé psychologiquement et physiquement”

Les visas expirant au bout d'une vingtaine de jours, Vadim a pris le chemin du retour vers Paris, d'abord en train jusqu'à Moscou puis en avion via la Serbie. « J'étais épuisé psychologiquement et physiquement. Je n'aurais pas fait quinze jours de plus. » Vadim n'est pas encore revenu à Paris que son collègue Pierre Barbancey, qui rentrait d'Afghanistan, est envoyé par *L'Humanité* à Kiev. De son côté, Émilien Urbach accompagne un convoi humanitaire du Secours populaire en Pologne avant de se rendre en Roumanie, en Moldavie et dans la région de Transnistrie, en Moldavie.

Au printemps, Vadim est reparti sur le terrain, dans le Donbass puis à Moscou. Quelques semaines plus tôt, il nous confiait son impatience de « faire réagir la société russe, rencontrer des mères de soldats russes, discuter avec des jeunes critiques [du pouvoir russe]... » Face aux « autorités russes [qui] rendent à leur tour légitime le concept de guerre préventive utilisé en son temps par les États-Unis contre l'Irak et la Libye », écrit le 8 juin le chef du service international dans les colonnes de *L'Humanité*, « la majorité des Russes semblent soutenir l'invasion de l'Ukraine », moins cependant chez les jeunes, les plus précieuses et les femmes. Vadim juge ce travail de témoignage d'autant plus important que la marge de manœuvre des journalistes russes est de plus en plus bridée : « Dans les médias, plus personne n'ose critiquer ce qui se passe. » ■

Média 25 / Radio Bip

“Le plus douloureux, c’est la souffrance, visible partout”

Grand reporter au média associatif Radio Bip / Média 25, basé à Besançon, Emma Audrey s’est rendue en Ukraine, notamment pour couvrir la situation des réfugiés aux frontières avec la Pologne et la Roumanie. Aides et contacts sur place, protections, conséquences psychologiques au retour, elle explique à *Témoins* les conditions de ses reportages sur place. Entretien.

Propos recueillis par Arthur Brondy

Témoins : **Audrey, qu’est-ce qui a motivé ton départ pour l’Ukraine ?**

Emma Audrey : C’est la rédaction qui m’a envoyée. Le but était de couvrir l’événement. La décision a été collégiale. Il y a un lien direct entre les sujets que l’on traite – les droits humains – et la situation des réfugiés en Ukraine. On a donc couvert la guerre en Ukraine sous l’angle des droits humains. On sort donc du côté militaire du dossier.

Sur place, comment s’est déroulé ton reportage ? Tu avais un fixeur ?

E. A. : Oui, j’avais un fixeur et un traducteur, mais pas partout, seulement dans les points qui posaient problème. Quand tu arrives en Ukraine, tu as deux choix : prendre un fixeur et t’organiser avec lui ou travailler de façon plus indépendante, si tu n’as pas besoin de cette aide-là. Le fixeur, c’est quand tu n’as pas le réseau, que tu ne connais pas la langue et que tu es un peu perdu. Cela permet alors notamment d’organiser des interviews avec des officiels. J’en avais besoin à Kyiv [la dénomination ukrainienne de Kiev], donc j’ai eu un fixeur là-bas. Mais comme je travaillais surtout à la frontière avec la Roumanie et la Pologne et que mes origines font que je parle bien le roumain, je n’en avais alors pas besoin à ces moments-là. En Ukraine, il y a une grande communauté roumaine, et dans le sud de l’Ukraine, il y a une zone qui a été reprise à la Roumanie après la Seconde Guerre mondiale. Il y a donc beaucoup de Roumains là-bas et je parle un peu ukrainien.

Comment as-tu perçu l’accueil des journalistes par les populations locales ?

E. A. : Super bien ! J’ai même été étonnée. Il y avait beaucoup de bienveillance. J’étais aidée de partout.

Avais-tu déjà suivi des conflits ou des guerres en tant que journaliste ?

E. A. : Des guerres, non, mais des situations compliquées, oui. J’ai déjà vécu les mêmes problématiques que dans des régions où il y avait des conflits.

Comment t’es-tu protégée ? As-tu as craint pour ta vie ?

E. A. : J’avais toutes les protections nécessaires, que la rédaction a dû payer une fortune car personne n’a voulu aider. Quand tu vas là-bas, tu sais ce que tu fais. Donc, en zone de guerre, on n’est pas à l’abri d’un bombardement. Mais je n’étais pas en première ligne. J’ai couvert l’arrière. Mon but n’était pas d’aller là où ça tirait. Je ne me suis donc pas sentie en danger de mort¹.

Émotionnellement, couvrir une guerre, c’est dur. Comment t’es-tu préparée pour vivre cela ?

E. A. : Je fais ce travail depuis longtemps. Le côté violent des événements et la couverture de ces événements, je ne sais pas si on se prépare au moment de partir. On s’y prépare avant. J’avais fait des formations de défense, des formations militaires et médicales lorsque j’avais voulu couvrir la Syrie. Donc, psychologiquement, j’étais prête. Mais on est forcément touché par cette détresse. On revient chargé de tout ça.

Le retour est donc violent, j’imagine...

E. A. : Le plus douloureux, c’est la souffrance, visible partout. Autant de populations déplacées, autant de tristesse... Les moments les plus douloureux se déroulent dans les gares où à la frontière, où les gens sont obligés de se séparer de leurs familles, avec des situations déchirantes. Ou quand on voit une voiture criblée de balles revenir avec des enfants dedans. Ces choses-là font que tu ne peux pas revenir intact. Il m’a fallu deux semaines pour récupérer, et j’ai fait des cauchemars pendant une semaine. Je n’ai pas eu le temps de voir mon thérapeute, mais j’aurais aimé.

Quels étaient tes objectifs journalistiques en te rendant sur place ?

E. A. : Il fallait faire un état des lieux de ce qui se passait sur place pour transmettre des informations à nos canaux. Média 25 / Radio Bip, c’est un média associatif qui est multicanal. On a une fréquence FM, un canal vidéo et aussi l’écrit. Notre éthique nous a interdit de transmettre certaines informations en direct qui auraient pu donner des informations stratégiques compromettantes. Il faut donc réfléchir à tout. On a fait un gros dossier dans un magazine papier de cent pages, « L’Ukraine face à la guerre ». C’est un contenu enrichi. On cherche à amener nos lecteurs à regarder nos vidéos et nos contenus sur le site.

Envisages-tu de retourner en Ukraine ?

E. A. : Oui, c’est prévu, pour faire un deuxième épisode. Nous avons de nombreux contacts sur place. L’objectif serait de faire un suivi de la situation et de voir comment les choses évoluent, toujours avec ce regard sur les droits humains. ■

¹ L’entretien a été réalisé avant la mort de notre confrère de BFMTV Frédéric Leclerc-Imhoff.

AFP

“La sécurité des journalistes passe toujours avant un scoop”

Seule agence de presse internationale publiant en français, l’AFP est bien sûr en première ligne pour la couverture de la guerre en Ukraine, qu’il s’agisse de dépêches, de photos ou de vidéos. L’envoi d’un nombre conséquent de journalistes nécessite organisation et sécurité. Les organisations syndicales, dont le SNJ-CGT, y veillent.

Depuis fin février, les réunions mensuelles du CSE (comité social et économique) de l’AFP consacrent régulièrement un chapitre à la situation en Ukraine et en Russie, et aux conditions de travail des journalistes de l’Agence qui s’y trouvent, soit comme envoyés spéciaux, soit comme envoyés permanents. En mars, à une question posée par le SNJ-CGT, la direction répond qu’elle s’assure que les journalistes « qui partent en mission ont eu la formation milieux hostiles », qu’un « kit de sécurité complet (gilet [pare-balles], casque, trousse médicale) est fourni à chaque collaborateur sur le terrain, pigistes, chauffeurs et fixeurs compris », qu’elle fait « signer des contrats à ceux [qu’elle engage] (chauffeurs, fixeurs, traducteurs) en Ukraine afin qu’ils soient couverts » et qu’au retour en France, pour ceux qui y sont basés, un « débriefing est systématiquement organisé »¹. La réunion a également permis de préciser que le bureau de l’AFP à Moscou a été maintenu, mais que certains l’ont quitté pour travailler depuis la Pologne ou la France. En Ukraine, « des logisticiens ont été envoyés en amont [par l’AFP] pour chercher des abris, des réserves alimentaires » et mettre « en place un plan de formation aux premiers secours pour les équipes ». À Kiev, un « hôtel sécurisé » a été transformé en rédaction.

Les choses se précisent au CSE de mai : l’équipe du bureau de Moscou est réduite et elle n’écrit plus sur la guerre en Ukraine, pour ne pas avoir à le faire depuis un pays qui en envahit un autre. Mais aussi pour se prémunir de « la loi russe sur les “fausses informations”, qui rend compliqué voire impossible de diffuser en Russie des informations qui déplaisent au pouvoir. » Le traitement de la guerre en Ukraine est désormais « éclaté entre Paris, Varsovie, Prague, Bruxelles, Tbilissi et parfois Istanbul », ainsi que par le bureau de Kiev, cependant qualifié de « sous-dimensionné » et dont l’organisation « n’est pas viable à long terme ». La direction reconnaît d’ailleurs qu’il est « urgent d’étouffer [ce] bureau avec la reconstitution d’un réseau ».

Organisation de stages en milieu hostile

« Le mot d’ordre qu’on entend ces derniers temps, qu’il s’agisse de l’Afghanistan à l’été dernier ou de l’Ukraine aujourd’hui, c’est que la sécurité des journalistes est primordiale et qu’elle passe toujours avant un scoop ou une information importante. C’est la moindre des choses, mais c’est répété par la direction », confie David Courbet, délégué syndical SNJ-CGT à l’AFP. « Depuis quelques années, un ou deux stages par an en milieu hostile sont organisés, explique-t-il. Ceux qui partent en mission sur un terrain dangereux doivent l’avoir suivi. » Lui-même a participé à une de ces sessions. « C’est organisé avec le GIGN. Cela dure une semaine et ça se passe dans une caserne au sud-ouest de Paris. C’est assez éprouvant. Il y a de la théorie, par exemple comment réagir dans certaines situations comme une prise d’otages, de l’apprentissage de self-défense... On nous répète que notre matériel n’aura jamais autant de valeur qu’une vie humaine. Il y a des mises en situation de violences psychologiques et de coups assez durs », raconte-t-il.

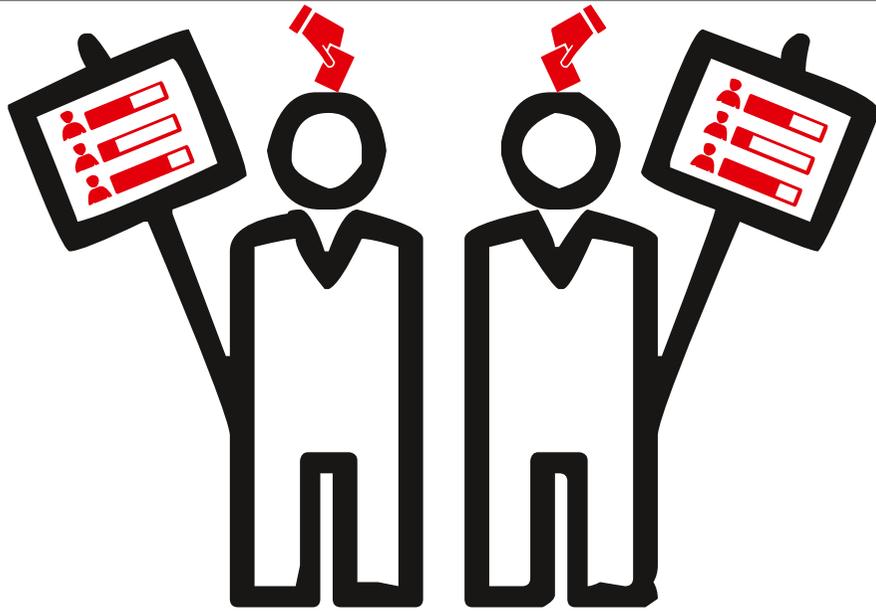
Les discussions en CSE n’abordent pas que les conditions de sécurité mais également la durée des missions. « Les points sur lesquels nous avons insisté, c’est que les journalistes envoyés sur place soient volontaires, qu’ils puissent avoir du repos et revenir en France. C’est quelque chose d’assez compliqué de faire comprendre aux journalistes qu’au bout d’un moment, il faut revenir et laisser la place à d’autres », développe David. « Je peux comprendre l’adrénaline et qu’on se sente très utile sur place », admet l’ élu, pour qui il est cependant indispensable de mettre des garde-fous.

Situation “préoccupante” à Moscou et “ligne rouge” difficile à situer

Le sort des journalistes du bureau de Moscou fait également l’objet d’une attention particulière. La situation est qualifiée de « préoccupante » par la direction, même s’il n’est « pas encore clair [de savoir] où se situe la ligne rouge », concernant la loi sur les « fausses informations ». « On prend beaucoup de précautions sur le terrain mais on continue de couvrir les manifestations. Il est important de raconter la partie humaine », rapporte le SNJ-CGT dans son compte-rendu du CSE de mars. « Il y a là-bas une vingtaine de journalistes, texte, photo et vidéo, explique David. La copie est anonymisée, c’est-à-dire que les reportages et les papiers généraux ne sont plus signés. On continue cependant d’utiliser le mot “guerre”. Le fait qu’on n’écrit pas en russe nous met peut-être moins en danger que d’autres, mais lors des conférences de presse [du pouvoir], nos journalistes aussi sont sous pression. On leur reproche les sanctions occidentales [contre la Russie], par exemple. » Sûrement l’idée qu’un journaliste de l’AFP reste « la voix de la France »... ■

L. F.

¹ Les citations concernant les réunions de CSE proviennent des comptes rendus établis par les élus SNJ-CGT de l’AFP.



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES À LA RECHERCHE de la majorité introuvable...

La séquence électorale d'avril à juin débouche sur une période d'une grande incertitude avec un président disposant de trop peu de troupes pour appliquer sa politique. Une période de grands dangers également avec une explosion du nombre de députés Rassemblement national. Plus que jamais, le progrès social relèvera d'une âpre bataille.

« Il a manqué une trentaine de députés sur 577, et la majorité est en effet relative. » Lors de son allocution du 22 juin, Emmanuel Macron a joué de l'euphémisme et fait part d'un sens élastique de l'arithmétique pour commenter les résultats des législatives des 12 et 19 juin. Le camp présidentiel compte en effet 245 députés, pour une majorité absolue fixée à 289 sièges, contre 131 pour la Nouvelle union populaire écologique et sociale (Nupes, qui comprend LFI, le PS, EELV et

le PCF), 89 pour le Rassemblement national et 61 pour les Républicains. Si l'augmentation importante de députés de gauche laisse espérer des relais pour les revendications de la CGT et du SNJ-CGT, ces résultats causent aussi une grande inquiétude : le RN obtient un nombre inégalé de députés. La responsabilité du président de la République et de l'ex-LREM est criante. D'abord à cause de la politique de reculs sociaux et d'atteintes aux libertés menée

depuis cinq ans, mais aussi à cause du refus de trancher entre les candidats du RN et de la Nupes opposés dans des duels au second tour des législatives, indistinctement classés dans le camp des « extrêmes ».

Quelle "légitimité claire" ? Quel "projet clair" ?

Pour le reste, Emmanuel Macron n'en démord pas : le résultat du deuxième tour de la présidentielle lui a donné « une légitimité

claire », « sur le fondement d'un projet clair ». C'est oublier un peu vite que beaucoup d'électeurs ont, contrairement aux ambiguïtés présidentielles, choisi d'utiliser le seul bulletin qu'ils avaient à disposition pour faire barrage à l'extrême droite. Ce « projet clair », Emmanuel Macron le résume ainsi : « Une loi pour le pouvoir d'achat et pour que le travail paie mieux, des premières décisions pour aller vers le plein emploi, des choix forts sur l'énergie et le climat, des mesures d'urgence pour notre santé, qu'il s'agisse de notre hôpital ou de l'épidémie. » Cela ne manque pas de sel alors que pendant cinq ans, la majorité a rejeté toute politique d'augmentation des salaires, fortement durci et diminué l'indemnisation du chômage, fait preuve d'un immobilisme coupable qui lui a valu une condamnation pour inaction climatique et poursuivi la casse de l'hôpital public malgré les beaux discours sur les leçons de la pandémie de Covid. Dès lors, comment sérieusement demander « aux groupes politiques de dire, en toute transparence, jusqu'où ils sont prêts à aller » pour accompagner ce qu'Emmanuel Macron appelle « des mesures d'urgence pour répondre aux besoins du pays et de votre quotidien » ?

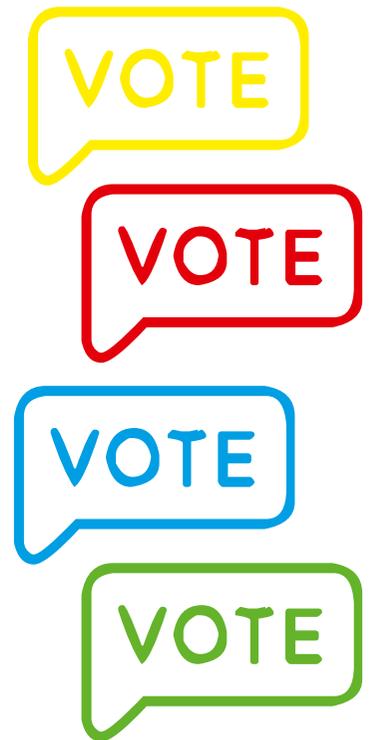
Un programme présidentiel d'une rare indigence concernant les médias

Pour ce qui concerne la presse et les médias, nous sommes nous-mêmes fondés à lui demander : « Monsieur le Président, jusqu'où êtes-vous prêt à aller pour assurer la liberté d'informer et d'être informé ? » Cela passerait déjà par un changement complet de son rapport aux journalistes. Jamais avare de tancer en public un journaliste coupable de poser de « mauvaises » questions, Emmanuel Macron s'est également livré, au même titre que sa rivale Marine Le Pen, à un jeu inacceptable : écarter des journalistes pressentis pour animer le débat télévisé d'entre deux tours.

Sur le fond, le chapitre « médias » du programme présidentiel d'Emmanuel Macron était d'une rare indigence. Une seule mention, pour promettre un fumeux « lancement d'états généraux pour le droit à l'information, afin de lutter contre toutes les tentatives d'ingérence et donner aux journalistes le meilleur cadre pour remplir leur mission essentielle, en associant les citoyens ». Le « grand débat national » de 2019, censé répondre à la crise des « gilets jaunes », a montré à quel point de vraies problématiques peuvent être noyées sous des consultations de pure apparence. La seule annonce concrète faite par Emmanuel Macron concernant les médias pendant la campagne présidentielle – la très dangereuse suppression de la redevance audiovisuelle (lire page 14) – ne figure même pas dans ce programme officiel.

Bolloré et Zemmour : la concentration des médias jusqu'à la caricature

De son côté, le SNJ-CGT avait écrit aux candidats à la présidentielle, hors extrême droite, une « lettre ouverte » qui dénonçait un quinquennat ayant débuté « par une attaque en règle du code du travail via des ordonnances qui ont grandement assoupli les possibilités de licenciement et amoindri les droits de celles et ceux qui en sont les victimes », mais également « dangereusement rogné les prérogatives et moyens des représentantes et représentants du personnel ». Parmi les principales préoccupations du SNJ-CGT, celle de l'application sur le terrain du Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO). Réécrit grâce à une forte mobilisation, à laquelle le SNJ-CGT a fortement contribué, ce SNMO est censé permettre aux journalistes de faire leur travail lorsqu'ils couvrent des manifestations. De nombreux exemples montrent cependant que des principes aux réalités, il y a loin. Comme quand, à l'occasion de l'assemblée



générale des actionnaires de Total, le 25 mai, des policiers ont empêché des journalistes d'approcher de manifestants écologistes. Le SNJ-CGT fait systématiquement remonter ces abus lors des réunions de suivi au ministère de l'Intérieur. Notre syndicat a également alerté les candidats sur l'accélération de la concentration des médias et ses effets. La caricature ayant été atteinte lorsque les médias du groupe Bolloré – mais pas seulement – ont complaisamment relayé les idées de haine et d'exclusion d'Eric Zemmour avant et après sa déclaration de candidature.

"Garantir réellement la protection des sources des journalistes"

Les inquiétudes concernent également le « pillage des contenus journalistiques [par les Gafam], au détriment des moyens pour une information de qualité », ainsi que « l'opacité des négociations ouvertes avec certaines entreprises de presse ou organisations patronales sur le "droit voisin" ». Autant de constats qui nécessitent à notre sens « l'inscription dans la Constitution du droit à l'information », « une loi sur l'indépendance juridique des rédactions par rapport aux actionnaires », « le renforcement



de l'audiovisuel public et un financement pérenne, fléché, dégagé de toute pression politique et inscrit dans la Constitution » ou encore « une remise à plat des aides à la presse » pour « maintenir et développer la presse indépendante ».

Mais également des dispositifs permettant de « garantir réellement la protection du secret des sources des journalistes », « légiférer sur la concentration des médias en mettant en place de véritables seuils », « interdire la détention de médias par des groupes bénéficiant de commandes publiques », « conditionner ces mêmes aides à la garantie de la qualité de l'information, au respect du droit du travail et au maintien des emplois », « sauvegarder les droits d'auteur des journalistes et la part légitime des "droits voisins" qui doit leur revenir ».

C'est aussi la profession qui doit s'interroger

Dans cette période politique incertaine qui s'ouvre, notamment marquée par l'importance du groupe Rassemblement national à l'Assemblée nationale, c'est aussi la profession qui doit s'interroger. Le travail de décryptage, d'enquête et de reportage des journalistes est plus que jamais indispensable. À l'opposé, par exemple, de ces ridicules images de journalistes juchés sur des motos poursuivant, le dimanche 24 avril au soir dans les rues de Paris, la voiture du président tout juste réélu, après l'avoir confondu avec celle du Premier ministre.

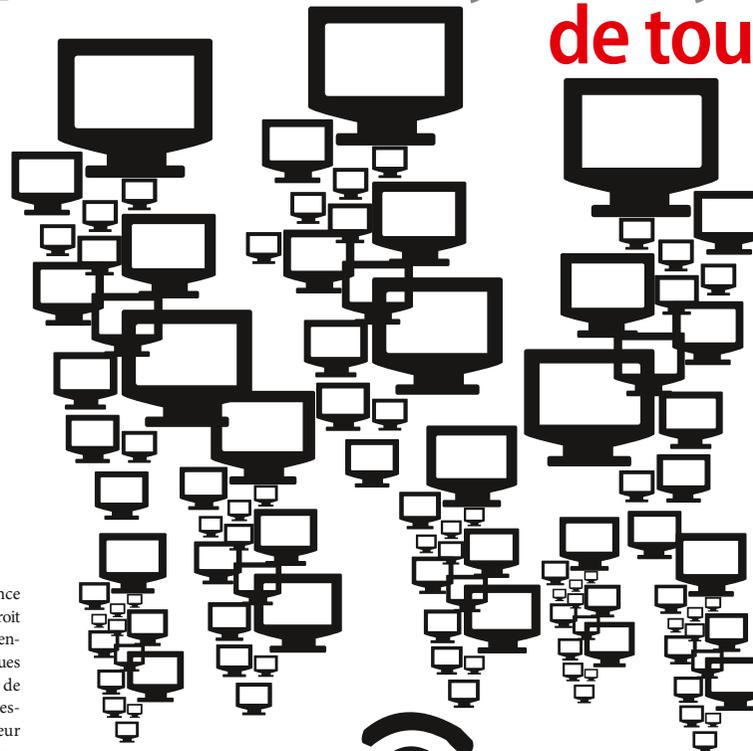
L. F.



La suppression de la redevance serait une remise en cause du droit d'informer et de la capacité d'enquêter sur les pouvoirs politiques et économiques. Elle risque de suspendre une épée de Damoclès au-dessus des médias publics s'ils ont le malheur d'avoir déplu au gouvernement en place, et de faire peser sur les journalistes une pression intolérable. » La motion votée par le congrès du SNJ-CGT de France Télévisions, réuni du 21 au 23 juin, résume tout le danger de la promesse faite par Emmanuel Macron dans la dernière ligne droite de la campagne présidentielle. Un chef-d'œuvre d'argumentaire biaisé puisque le candidat à sa réélection l'avait uniquement abordé sous l'angle d'un prétendu gain de pouvoir d'achat.

La suppression de la contribution à l'audiovisuel public (CAP, ex-redevance audiovisuelle) n'a en effet pas entraîné un débat à la hauteur du danger qu'elle représente, y compris sur les antennes de France Télévisions, Radio France, Arte, France Médias Monde (RFI et France 24) et TV5 Monde, c'est-à-dire celles qui bénéficient de cette même CAP¹.

Emmanuel Macron a annoncé lors de sa campagne présidentielle la suppression de la « contribution à l'audiovisuel public », mettant à mal les moyens et l'indépendance de ce dernier. Le 28 juin, un large mouvement intersyndical, avec le SNJ-CGT et la CGT Spectacle en première ligne, a interpellé les parlementaires et les citoyens. Car le débat doit absolument dépasser le cercle des salariés de l'audiovisuel public.



« une taxe progressive [en fonction des revenus] universelle, ou assise sur la possession d'autres outils que la télévision pour tenir compte des évolutions technologiques ».

Le retour de vieux serpents de mer

Cette annonce de la suppression de la CAP a également fait réémerger de vieux serpents de mer comme la suppression de certaines chaînes, les fusions, voire les privatisations. Ainsi, les sénateurs LR Roger Karoutchi et Jean-Raymond Hugonet, dans le rapport de leur mission conjointe de contrôle sur le financement de l'audiovisuel public des commissions sénatoriales des finances et de la culture, ressortent du tiroir « la création d'une société holding regroupant France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'Ina », abandonnée en 2020. Ils

Redevance audiovisuelle

La disparition, synonyme

de tous les DANGERS

vont même plus loin puisqu'ils préconisent de « fusionner » ces acteurs en une « entreprise unique ». « Les coopérations [entre ces entités] sont restées embryonnaires dans le numérique, les matinales communes à France 3 et France Bleu se sont mises en place de manière laborieuse, la relance éditoriale de la chaîne France Info se fait toujours attendre... », note également le rapport. Mais là où le SNJ-CGT proclame que Radio France et France Télévisions portent des médias différents et que le résultat catastrophique des matinales de France Bleu filmées et diffusées sur France 3 doit signer l'arrêt de telles expérimentations, les deux sénateurs veulent au contraire aller plus loin. Dans un paragraphe suivant, ils décrient le fonctionnement des rédactions de l'audiovisuel public : « France Télévisions a obtenu de fusionner les rédactions de France 2 et France 3 au terme de longues années d'efforts. Radio France conserve plusieurs rédactions pour ses antennes. Les moyens mobilisés par France Télévisions et Radio France dans l'offre France Info ne sont pas réunis dans une véritable rédaction commune. RFI et France 24 conservent des rédactions séparées au sein de France Médias Monde contrairement au projet initial qui avait justifié la création d'une société unique. Enfin, les matinales communes à France 3 et France Bleu consistent à reprendre le signal de France Bleu et non à produire une offre d'information véritablement commune. »

Une « véritable newsroom commune à l'ensemble de l'audiovisuel public »

Affichant une volonté de « supprimer les doublons, de renforcer l'expertise et de favoriser la réactivité », les deux parlementaires appellent de leurs vœux la mise en place d'une « véritable newsroom commune à l'ensemble de l'audiovisuel public ». À noter que la seule évocation des objectifs poursuivis tient lieu de démonstration. Les expériences de regroupements ou de fusions de rédactions menées à Radio France et à

France Télévisions ont pourtant montré qu'elles conduisent en réalité à un appauvrissement. Un exemple parmi beaucoup d'autres : la tonalité beaucoup plus internationale des journaux d'information de France Culture, par rapport à France Inter, ne peut se satisfaire d'un « service international » commun aux deux chaînes.

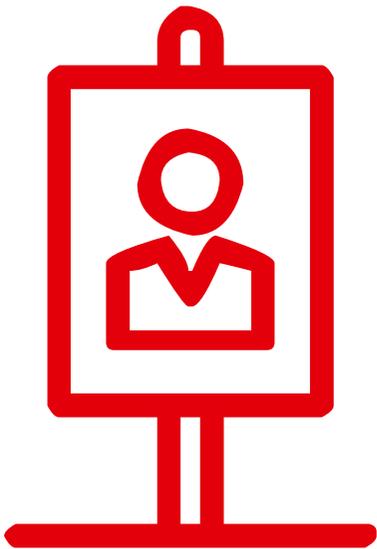
Les deux sénateurs s'attaquent ensuite à la présence locale de France 3 et France Bleu pour demander de les « réunir [...] dans une même filiale de la société unique qui pourrait être dénommée France Médias Régions ». « Cette structure aurait pour mission de réorganiser à la fois l'offre et la présence territoriale de France 3 et de France Bleu pour proposer des programmes conçus au plus près des territoires en partenariat avec les collectivités territoriales. Cette fusion de France 3 et France Bleu devrait également permettre de repenser les méthodes de travail en adoptant des modes de production plus souples et réactifs », développent-ils. Rien que la mention de « partenariat avec les collectivités territoriales » révèle à quel point la nécessaire indépendance des rédactions vis-à-vis des pouvoirs locaux ne fait pas partie de la grille d'analyse de certains.

À la recherche d'un « niveau minimal de ressources »

Les dangers de cette mission commune de contrôle étaient déjà évidents à la mi-avril, lorsque le questionnaire adressé par cette dernière à l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, ex-CSA) a fuité. La question numéro 12 résume tout : « Pensez-vous qu'il soit encore possible de réduire les moyens dévolus à l'audiovisuel public en demandant la poursuite des économies et des mutualisations ? Est-ce que vous avez identifié le niveau minimal de ressources en dessous duquel il serait déraisonnable de descendre ? »

L. F.

1. L'audiovisuel public français comprend aussi l'Ina (Institut national de l'audiovisuel).



Négociations de branche

Pas facile de discuter salaires et droit voisin

L'explosion de l'inflation a obligé certaines organisations patronales à négocier sur les salaires. Si les fortunes sont diverses, l'exercice a permis de répéter une revendication intersyndicale : pas de pige sous les 60 € le feuillet. Côté droit voisin, seule la presse hebdomadaire régionale consent à une négociation de branche.



Une inflation en rythme annuel à 5,2 % fin mai, puis à 5,8 % fin juin, une prévision de près de 7 % à fin décembre... La situation a obligé plusieurs organisations patronales à accepter des négociations annuelles obligatoires (NAO) de branche. Avec des résultats à géométrie variable. Début juillet, la FFAP a proposé 2,2 % d'augmentation pour les cadres et employés, mais... rien pour les journalistes, dressant un tableau apocalyptique des agences de presse.

Le patronat de la presse quotidienne régionale (SPQR) n'a guère fait mieux, posant sur la table 1 % d'augmentation des minima de grille, dont le premier coefficient est tellement bas que le SPQR est contraint de proposer une revalorisation automatique pour 2022 en cas de rattrapage par le Smic. Aucun syndicat n'a signé cette aumône. En presse quotidienne départementale, les discussions n'ont pas réellement débuté, puisque le SPQD comptait faire la même proposition. Malgré des demandes insistantes, la presse quotidienne nationale n'a toujours pas convoqué de réunion.

Selon que vous serez ou non au-dessus de 5 000 exemplaires...
En presse spécialisée, le SNJ-CGT a refusé

de signer l'accord, notamment parce que la faiblesse des minima de grille les condamne à être rattrapés par le Smic. Mais également parce que les employeurs persistent à faire une différence entre journalistes travaillant pour des publications diffusées à plus ou moins de 5 000 exemplaires. De même, nos propositions – acter une augmentation pluriannuelle, intégrer à la négociation les conditions de travail... – ont été rejetées. En presse magazine, au 1 % de novembre s'ajoutent 2 % décrochés en juin. La signature des organisations syndicales s'explique surtout par le retour à un dialogue, dans une branche qui n'avait pas connu d'augmentation depuis 2013.

En presse hebdomadaire régionale, après une augmentation de 1,6 % arrachée fin 2021, la clause de revoyure a permis d'y ajouter 1,8 % au 1^{er} juillet, même si les organisations syndicales demandaient de se caler sur l'inflation. À noter qu'en PHR, les augmentations s'appliquent au salaire réel et pas seulement aux minima de grille. Par ailleurs, le salaire minimum professionnel garanti de la branche, mis en place en 1999, est fixé à 5 % au-dessus du Smic. Toutes ces négociations ont également été l'occasion de répéter une revendication intersyndicale pour toutes les branches : pas de tarif de pige sous les 60 € par feuillet.

Forfait fixe contre pourcentage

Du côté du droit voisin, les patrons de la presse quotidienne départementale, régionale et nationale (SPQN) ont rejeté, début juin, la demande du SNJ-CGT, du SNJ, de la CFDT-Journalistes et du SGJ-FO « de pouvoir discuter de la mise en place du droit voisin au niveau des branches, afin, notamment, de fixer un cadre devant permettre à l'ensemble des journalistes de percevoir la part "appropriée" et "équitable" qui leur revient, et de ne pas léser les auteurs les plus précaires ». Tout doit se discuter dans l'entreprise, répondent les patrons. Or « la loi autorise parfaitement l'accord de branche », rétorquent les syndicats de journalistes, qui soulignent que « la presse hebdomadaire régionale a accepté d'ouvrir les négociations sur le sujet ». Ils précisent que les premières négociations en entreprise montrent que les éditeurs ne comptent reverser « aux auteurs des contenus que des miettes des fonds versés par les Gafam, sous forme d'un "forfait" annuel fixe », alors qu'ils demandent un pourcentage. Ils revendiquent également une modification de la loi de juillet 2019 pour « permettre aux auteurs, à l'instar des éditeurs, de se constituer en OGC (organisme de gestion collective) pour les représenter ». ■

Journalistes pigistes

Nous gérons les dispositifs sociaux qui vous sont dédiés. Tout journaliste rémunéré à la pige peut bénéficier du régime de prévoyance

Tél. : 0 173 173 921

Et de la garantie frais de santé spécifique, avec prise en charge partielle de la cotisation
Tél. : 0 173 173 580

PROFESSIONNELS DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS

Nous protégeons vos talents

NOS MÉTIERS

La retraite complémentaire Agirc-Arrco

Au sein de l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, Audiens gère les cotisations de retraite complémentaire des entreprises et verse les pensions de retraite aux retraités du secteur culturel.

L'assurance de personnes

Audiens Santé Prévoyance propose des solutions, collectives et individuelles : complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, risques professionnels...

La Caisse des Congés Spectacles

Elle assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens du spectacle.

L'accompagnement solidaire et social

Il conçoit des accompagnements personnalisés pour les publics fragilisés.

Services aux professions

Audiens propose de nombreux services : observatoire statistique, gestion pour compte de tiers, soins et prévention santé, services en ligne.

Retraite complémentaire Agirc-Arrco | Assurance de personnes | Congés spectacles
Accompagnement solidaire et social | Services aux professions

www.audiens.org

Presse indépendante Le Ravi must go on!

Après dix-huit ans d'existence, le mensuel satirique régional d'enquête basé à Marseille se bat pour sa survie. Non soutenu par les collectivités locales, il cherche cent mille euros.

Par Sébastien Boistel

Vous traversez l'Hexagone à la faveur de cet héritage de 1936 (oui, les congés payés), quand sonne votre portable. Votre red'chef, quoique covidé, demande si vous pourriez intervenir sur les ondes d'une radio (associative, cela va sans dire) pour annoncer le concert de soutien en faveur de votre journal, qui doit avoir lieu le lendemain. Ajoutant, penaud : « Je sais, tu es en vacances... » Quoique « off » en milieu de semaine, toujours sur le pont, un collègue vous demande, par SMS mais aussi par les réseaux sociaux, si vous avez le téléphone d'un des groupes. Et s'offusque presque que vous ne l'ayez point, mais qu'en revanche vous l'ayez, le toupet, de rappeler que vous êtes en vac... Après vingt-cinq ans à jouer les artichiers et quoique mollement persuadé de la nécessité d'être multisupport (ou du moins tout-terrain), être désormais organisateur d'un concert vous apparaît à peu près aussi improbable qu'émarger à la centrale de Montreuil.

Raconter la région Paca comme elle ne va pas

Mais, disait le patron des Fab Four, « *a working class hero is something to be* ». Et Lennon était tout sauf un abruti. Quand on lui demande ce qu'il voudrait être plus tard, il répond « heureux ». On lui signale qu'il n'a pas compris la question. Lui rétorque : « Vous n'avez rien compris à la vie. »

Le Ravi lutte pour la sienne. Un journal associatif, créé il y a dix-huit ans entre Nice et Marseille, pour raconter la région Paca comme elle ne va pas. Si les géniteurs n'étaient pas journalistes, ceux qui ont pris le relais ont l'outrecuidance de l'être et de prétendre être payés pour le faire.

Ce qui, au sein de la presse et des médias « pas pareils », serait presque une hérésie. Pour cela, mêlant avec bonheur l'enquête à la satire, comme le kiosque à l'abonnement, le mensuel édité par l'association La Tchatche, dont l'objet est d'« animer la vie démocratique » dans une région qui en a bien besoin, y contribue via l'organisation ou la participation à des débats ou des festivals, mais aussi en animant des ateliers d'éducation aux médias et de journalisme participatif. D'une école des quartiers nord aux Baumettes en passant par un centre social, donner la parole à ceux qui ne l'ont que rarement et expliquer la « fabrique de l'information » en fournissant le mode d'emploi des outils dont dispose un journaliste. Des

actions pour lesquelles l'État a accepté, dans le sillage de la tuerie de Charlie, d'octroyer quelques subsides à travers un fond au nom long comme un jour sans pain. Mais qui ne semble guère avoir d'importance pour les collectivités locales, puisque *Le Ravi* doit faire face à l'absence de soutien de la Région, du Département des Bouches-du-Rhône et de la Ville de Marseille, des collectivités dont le budget « com » se chiffre pourtant en centaines de milliers d'euros.

Pétition "pour que vos impôts cessent de financer les Bolloré"

D'où une pétition « pour que vos impôts cessent de financer les Bolloré » et pour une politique publique de « soutien ambitieuse et transparente ». Mais aussi un « SOS », afin que ce journal, qui vient de sortir d'un redressement judiciaire, ne soit pas liquidé. Objectif : 100 000 €. En attendant, on fait feu de tout bois. Débats, festival, concerts de soutien... En clair, la jouer « collectif ». Avec l'obligation, en attendant, de « bricoler ». Ce n'est pas par hasard si la deuxième édition des Assises de la « presse pas pareille » dans l'arrière-pays niçois envisage en juin la création d'un syndicat ad hoc et que le SNJ-CGT s'y penche. Dans nos médias désargentés, le droit du travail et les minima syndicaux sont souvent sacrifiés aux contraintes de trésorerie. Ce qui n'exclut pas de chercher à être dans les clous. Au Ravi, on tend vers l'égalité salariale et, via une revalorisation de la pige et des dessins, on flèche le peu de moyens dégagés vers les plus précaires. En assurant en ce moment l'essentiel, à savoir les salaires et l'impression. Ce n'est pas pour rien si le surnom du Ravi est, à l'image du santon dont il a pris le nom, le « journal qui ne baisse jamais les bras ». ■



Les Cahiers de Science & Vie Un arrêt de piges requalifié en licenciement nul

Au moment de l'externalisation du magazine *Les Cahiers de Science & Vie*, une journaliste pigiste a vu ses commandes stoppées à son retour de congé maternité. Son licenciement a été jugé sans cause réelle et sérieuse par le conseil de prud'hommes. Elle a fait appel, pour faire reconnaître la nullité du licenciement. La cour d'appel lui a donné raison.

C'est une constante chez Reworld Media, quand il rachète un groupe, du moins pour les titres qu'il ne fait pas disparaître purement et simplement, d'organiser l'externalisation de leur réalisation, rédaction comprise. C'est ce qui s'est passé dans le groupe Mondadori, racheté en 2018. Une journaliste pigiste travaillant depuis 2009 pour *Les Cahiers de Sciences & Vie* – que nous appellerons Justine – commence en décembre 2017 un congé maternité, qu'elle avait annoncé lors d'une réunion en septembre, tout comme sa reprise en mars 2018. C'est entre-temps que l'externalisation s'effectue et que Justine ne reçoit plus aucune commande.

En octobre, elle saisit le conseil de prud'hommes, demandant la requalification de son contrat de travail en CDI, la déclaration de nullité du licenciement et le versement des salaires et indemnités correspondants. En octobre 2019, les prud'hommes estiment que « la rupture du contrat de travail de [Justine] s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse » et condamnent Reworld Media au versement de dommages et intérêts, d'une indemnité conventionnelle de licenciement,

d'une indemnité compensatrice de préavis et de congés payés.

La fiction patronale du pigiste qui fait ce qu'il veut

En novembre 2019, Justine fait appel. Principale demande : prononcer la nullité du licenciement. La cour d'appel de Versailles lui a donné raison en février dernier et condamné l'employeur à verser une indemnité en conséquence. « L'employeur a cessé de fournir du travail et de verser un salaire à [Justine] à compter de la fin du mois de mars 2018 à l'approche de l'externalisation de la revue [...] et ce durant la période de protection liée au congé de maternité », détaillent les juges. Pour ce qui est de la demande de requalification en CDI, l'arrêt précise qu'elle est sans objet, car bien qu'« aucun contrat écrit [n'ait] été conclu entre les parties, celles-ci étaient liées depuis l'origine par un contrat à durée indéterminée ».

Reworld Media avait argué, en contradiction complète avec la loi Cressard, le code du travail et la convention collective, que Justine ne bénéficiait d'aucun contrat de travail. En ressortant la fable du journaliste pigiste qui ne reçoit « ni instructions, ni orientation, ni directives » de la part de

son employeur, qui participe « librement à l'activité de l'entreprise » et travaille « en totale autonomie ». Sous prétexte que Justine ne se voyait imposer « ni lieu de travail, ni horaires, ni ordres, ni directives » et qu'elle tirait l'essentiel de ses revenus de sa collaboration avec un autre magazine, Reworld Media y voit d'autres arguments pour alimenter sa fiction de l'absence de lien de subordination.

"Souplesse dans l'organisation du temps de travail" ne signifie pas absence de lien de subordination

« Contrairement à la thèse développée par la société Reworld Media Magazines », commente la cour d'appel, on ne peut sérieusement prétendre que Justine « avait toute liberté pour écrire le contenu qu'elle souhaitait », mais simplement qu'elle pouvait être amenée, sur l'invitation du rédacteur en chef, à formuler des propositions de sujets ». De même, « la souplesse dans l'organisation du temps de travail » dont elle bénéficiait « est insuffisante à renverser la présomption de salariat ». Quant à la régularité de la collaboration, elle est difficile à remettre en cause, puisque Justine était rémunérée sur la base d'une « pige fixe pour sept jours et demi de présence mensuelle à la rédaction », qu'elle occupait « les fonctions de rédactrice en chef adjointe à temps partiel » et « disposait d'un poste de travail avec téléphone et ordinateur, possédait une session intranet lui permettant d'accéder à des fichiers partagés ». Autant d'éléments qui n'ont pas empêché Reworld Media de nier l'évidence. Les patrons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît... ■

VISA POUR L'IMAGE



Environnement

Quel avenir *pour nos terres ?*

Comme chaque année, le SNJ-CGT et la CGT des Pyrénées-Orientales exposent des photographes à l'occasion du festival Visa pour l'image à Perpignan. Au menu de cette édition, lutte pour la préservation des terres agricoles et des jardins et dégâts de l'exploitation du sous-sol.

C'est reparti pour un nouveau millésime de Visa pour l'Image, le festival international du photojournalisme, qui se tiendra du 27 août au 11 septembre. Un rendez-vous annuel incontournable pour le SNJ-CGT et l'Union départementale CGT des Pyrénées-Orientales, qui proposent cette année deux expositions, de deux photographes, Daniel Maunoury et Claude Bonnafous, pour nous amener à réfléchir à notre avenir sur cette terre¹. Pollution, catastrophes naturelles à répétition, pandémie, crise de l'énergie, les événements de ces dernières années ne font que confirmer l'état catastrophique de la planète. Et la condamnation de l'État français pour inaction climatique par le tribunal administratif de Paris en 2021 n'a fait, hélas ! que le confirmer.

Du Grand Paris à l'Aude

Avec la première exposition, signée Daniel Maunoury, le SNJ-CGT a voulu s'emparer du sujet par le prisme de luttes menées pour la sauvegarde de terres agricoles et de jardins en région parisienne. Les spéculations immobilières liées au Grand Paris et aux JO 2024 n'ont fait qu'accélérer le processus de bétonisation. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande pourtant un seuil minimal de 10 m² d'espaces verts ou boisés par habitant. En Ile-de-France, on en est très loin, avec 53 % des communes de la petite couronne et 42 % de celles de la grande couronne qui sont dans le rouge. À Aubervilliers, où la construction de la piscine d'entraînement des JO prévoit la destruction de 4 000 m² de jardins ouvriers, les habitants doivent se contenter de 1,42 m². Daniel Maunoury, grand photographe des

luttes environnementales, nous fait découvrir des espaces naturels préservés et des habitants qui luttent chaque jour pour leur sauvegarde.

La deuxième exposition, organisée par l'UD CGT des Pyrénées-Orientales avec le photographe Claude Bonnafous, nous raconte l'histoire de la mine de Salsigne, à 16 km au nord de Carcassonne, dans l'Aude. L'or, découvert en 1892 par Marius Esparseil, est exploité à partir de 1908 de façon industrielle. En 1948, ils sont 1 399 salariés à travailler dans la mine et l'usine de traitement voisine. Or, arsenic, argent, cuivre et bismuth sont extraits quotidiennement. Cette mine fut la plus importante productrice d'arsenic au monde et ses déchets sont évalués à des millions de tonnes. Ils sont laissés à l'abandon depuis la fin de l'activité, en 2004. La survie de la planète et de ses habitants se joue ici et maintenant sur tout le territoire, en ville et à la campagne, contre la logique marchande qui pille et détruit nos sols. Lutter pour la défense et la conservation des écosystèmes naturels doit, aussi, être aujourd'hui une priorité syndicale. ■

Calorie Drulle

1. Vernissage, samedi 3 septembre à 17 H 30, Ancienne université, 1 rue de l'université Perpignan

Martha Desrumaux

L'ouvrière textile devenue dirigeante syndicale puis députée

C'est un destin qui mérite d'être raconté et connu, celui de Martha Desrumaux, qui n'apprendra à lire et à écrire qu'après ses 20 ans et qui occupera pourtant de hautes fonctions à la CGT et au PCF. Avec le sort des femmes comme préoccupation constante.

« À l'Hôtel-Matignon, pour les négociations entre les patrons et la CGT, je suis la seule femme présente. » C'est un destin hors du commun et pourtant peu connu du grand public qu'a choisi de conter le journaliste à l'AFP Emmanuel Defouloy dans sa biographie de Martha Desrumaux¹. Pour cette collection dédiée aux adolescents, l'auteur a opté pour un récit vivant, à la première personne, se glissant dans la peau de cette fille du Nord née à la fin du XIX^e siècle. Orpheline de père à même pas 10 ans, placée par sa mère peu de temps après comme bonne dans une grande famille bourgeoise lilloise, d'où elle s'enfuit pour rejoindre sa ville d'origine, Comines, à la frontière avec la Belgique. Commence alors, avant ses 12 ans – alors que l'âge légal est de 13 ans –, sa vie d'ouvrière dans le textile. Avec un passage par Lyon en 1917, lorsque les civils sont évacués. Syndiquée à 13 ans, membre des Jeunesses socialistes à 15, puis adhérente au PCF, responsable du syndicat du textile à Comines, élue à l'Union départementale du Nord de la CGTU puis secrétaire de cette même UD... Joli parcours pour cette ouvrière qui ne savait toujours ni lire ni écrire à 20 ans mais qui, à la même époque, signait à la préfecture de Lyon, après une grève dans son usine textile, un accord comprenant une augmentation de salaire de cinq francs.

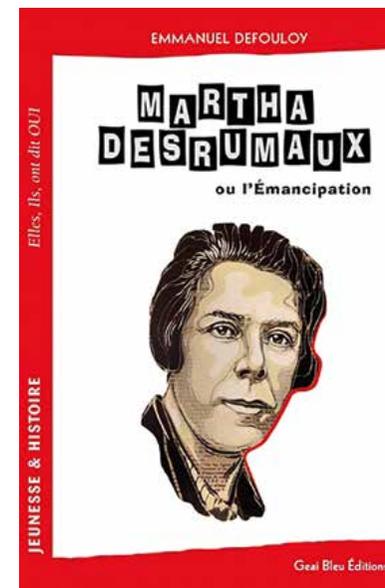
L'intransigeance des patrons... même face à l'évêque

Vient ensuite, en 1928 et 1929 à Halluin, autre ville proche de la Belgique, la grève des

« dix sous », qui dure sept mois. Devant l'intransigeance des patrons, même l'évêque de Lille, Liénart, tente de les convaincre d'ouvrir des négociations. Si le résultat obtenu n'est pas à la hauteur des espérances de Martha Desrumaux, « la CGTU s'était bien battue » et « avait gagné du respect, de l'influence ». Emmanuel Defouloy prête également ces mots à la syndicaliste, pour expliquer la façon dont elle défend « la cause des femmes » : « La femme a, elle, une tâche supplémentaire, celle de son foyer. Elle travaille à l'usine et sitôt qu'elle a fini, elle rentre chez elle, alors elle n'a pas le temps... Pas le temps ou en tout cas moins le temps de participer aux réunions, aux manifestations. [...] Elles [ses collègues femmes] le savaient. J' parlais leur langage, j' connaissais leurs difficultés, j' connaissais leur vie, puisque c'était la mienne. » Alors, ce 7 juin 1936, à Matignon, l'auteur imagine Martha se dire : « Mais que savent-ils, tous ces hommes de pouvoir, en costume, cravate et chapeau mou, de notre situation à nous, les femmes ? Des salaires misérables, encore plus que ceux des hommes ? Du silence trop longtemps gardé, des humiliations ? Des enfants, de notre foyer, de notre travail ? »

Pétition pour son entrée en Panthéon

Le 27 juillet 1940, elle participe à une de ses premières réunions clandestines dans un café près de Douai. Elle est arrêtée avec d'autres dirigeants communistes après la grande grève des mineurs de mai-juin 1941, dont 244 sont déportés à Sachsenhausen. Beaucoup la croient morte. En réalité, elle survivra à



trois ans passés au camp de Ravensbrück. De retour en France en 1945, elle fait partie des dix-sept femmes élues députées, avant de devenir maire adjointe de Lille. Écartée de la direction de la CGT du Nord en 1950, elle milite alors à la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes et à l'Union des femmes françaises. Elle décède en 1982, le même jour que son mari, Louis Manguine, dans le Var, où ils s'étaient retirés. Une pétition a été lancée en 2018 pour l'entrée au Panthéon de celle dont un collège de Lille porte le nom depuis 2019. ■

L. F.

1. Martha Desrumaux ou l'émancipation, Emmanuel Defouloy, collection Jeunesse et Histoire, Geai Bleu Éditions.

Le SNJ-CGT de retour à la direction de la FEJ

L'assemblée générale de la Fédération européenne de journalistes (FEJ) s'est tenue à Izmir, en Turquie, les 13 et 14 juin. Le SNJ-CGT est représenté au comité directeur. Le congrès de la Fédération internationale des journalistes (FIJ) s'est tenu à Oman du 31 mai au 3 juin. Le prochain, en 2026, pourrait se tenir à Paris



Simonis (AJP, Belgique), Andrea Roth (DJV, Allemagne), Allan Boye-Strup (DJ, Danemark) et Tim Dawson (NUJ, Angleterre). C'est également la première fois que deux journalistes pigistes, Andrea Roth et Pablo Aiquel, intègrent ce comité directeur. Fidèle à son implication dans la lutte contre la précarité, le SNJ-CGT a présenté, avec nos camarades espagnols, croates, allemands et estoniens, une résolution sur le respect et la reconnaissance des journalistes indépendants et rémunérés à la pige. Celle-ci exige la mise en place de dispositifs permettant de faire respecter leurs droits en tant que travailleurs, veiller aux risques psychosociaux et obtenir une juste rémunération.

La France pour le centenaire de la FIJ

Du côté de la Fédération internationale de journalistes (FIJ), son congrès s'est conclu par l'élection à sa présidence d'une des dirigeantes historiques du SNJ, Dominique Pradalié, qui succède au Marocain Younés Mjaed. Notre camarade Houda Benallal a été désignée membre du conseil du genre de la FIJ, auquel participent également le SNJ et la CFDT-journalistes. Censé se tenir dans trois ans, le prochain congrès a été décalé à 2026, afin de le faire coïncider avec le centenaire de la FIJ. Les syndicats français proposeront de tenir cet événement à Paris, lieu de création de l'instance internationale. ■

Une nouvelle équipe a été élue à la tête de la FEJ (notre photo), avec notamment la journaliste croate Maja Sever à la présidence – première femme élue à ce poste, elle préside également le syndicat des journalistes de Croatie – et le dirigeant du syndicat de journalistes de Turquie (TGS) Mustafa Kuleli à la vice-présidence. Quant au comité directeur, composé de sept autres membres, celui-ci voit le retour du SNJ-CGT à cette instance avec l'élection de notre camarade Pablo Aiquel, aux côtés de Marta Barcenilla (CCOO, Espagne), Anna Del Freo (FNSI, Italie), Martine

Solidarité avec Mumia Abu-Jamal, libération immédiate !

Invité au congrès de la FIJ, le collectif français « Libérons Mumia » a lancé un appel à la mobilisation des syndicats et des journalistes pour exiger la libération immédiate et sans conditions du journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal, membre d'honneur du SNJ-CGT. Incarcéré et condamné à la peine de mort à l'âge de 28 ans, il vient de passer son 68^e anniversaire derrière les barreaux de la prison de Mahanoy (Pennsylvanie). En 1982, alors jeune journaliste de

radio, il est accusé d'avoir tué un policier blanc, et il est condamné à mort au terme d'un procès inique, raciste et expéditif, dénoncé par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, Amnesty International et le Parlement européen. Il fut sauvé in extremis de l'exécution grâce à la mobilisation internationale. En 2011, après trente ans passés dans le couloir de la mort, la Cour suprême de Pennsylvanie reconnaissait enfin l'anticonstitutionnalité de sa condamnation, alors commuée

en prison à vie, sans possibilité de libération conditionnelle. C'est seulement en 2018, à la faveur d'une nouvelle jurisprudence, que la défense de Mumia a obtenu un droit d'appel. Depuis, l'affaire est en cours, mais du fait de la dégradation de sa santé, Mumia, qui souffre d'hépatite et de cirrhose du foie, qui a été contaminé par le Covid et a été opéré du cœur, ne saurait attendre une décision de justice incertaine. Ni être privé de suivi médical sérieux et de soins. Jacky Hortaut, dirigeant du collectif,

Gökhan Durmuş "La convergence des luttes est inévitable"

Le syndicat des journalistes turcs TGS a accueilli en juin à Izmir l'assemblée générale de la FEJ. Gökhan Durmuş, président de TGS, revient pour *Témoins* sur la situation des journalistes en Turquie : négociations collectives, solidarité, luttes communes...

Témoins : Nous sommes depuis longtemps préoccupés par le sort des journalistes emprisonnés en Turquie. Comment la situation évolue-t-elle ?
Gökhan Durmuş : La Turquie est depuis de longues années dans l'actualité avec ses journalistes en prison. Le gouvernement voit le journalisme comme un crime et punit à chaque occasion les journalistes. Actuellement, en Turquie, il y en a vingt-trois en prison. Avec la pandémie, les conditions dans les prisons ont empiré. Les détenus ont

eu des difficultés pour voir leur famille. Un lourd isolement a été mis en place, sous prétexte de Covid. Les conditions ne se normalisent que depuis peu. Depuis un an, il y a eu une baisse du nombre de journalistes détenus mais on ne peut pas dire la même chose pour le nombre de journalistes jugés et condamnés. Les journalistes sont presque tous les jours obligés de défendre leurs papiers devant les tribunaux. Ils essaient de continuer de faire du journalisme, sous la menace de condamnations à de longues peines de prison ou à des amendes élevées. Certains des journalistes relâchés retournent à leur travail, mais d'autres s'orientent vers d'autres métiers. La raison de cela tient au rétrécissement du secteur et à la difficulté de retrouver du travail à cause de leur condamnation.

Nous avons suivi et soutenu plusieurs grèves de journalistes turcs, notamment à l'AFP et à la BBC. Quelles sont vos conditions de travail et comment agissent les syndicats turcs de journalistes ?

G. D. : Il y a une crise économique en Turquie, avec une inflation au-delà de 150 %. Parallèlement, il y a une baisse sérieuse du pouvoir d'achat des journalistes. Les salaires sont en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation pousse les journalistes à se syndiquer. Ces dernières années, il y a une tendance à la hausse à lutter pour obtenir des droits. Nous sommes organisés dans presque tous les bureaux des médias internationaux. Le principal problème rencontré dans le processus de négociation à l'AFP et à la BBC, c'est une incompréhension de la crise économique en Turquie. Le gouvernement ne partage pas certains chiffres économiques en toute transparence. Alors que l'inflation

réelle est de 150 %, les chiffres officiels la donnent à 69 %. Les problèmes proviennent de cette désinformation.

Que représente pour vous le fait d'avoir accueilli l'assemblée générale de la FEJ en Turquie ?

G. D. : C'est un honneur. Et un travail de longue haleine, qui a permis de renforcer le TGS. Nous avons voulu fêter le résultat de ce renforcement et de ce succès avec nos camarades européens. Le TGS, qui va fêter cette année son 70^e anniversaire, donne autant d'importance aux médias locaux qu'aux médias nationaux. En organisant la réunion annuelle de la FEJ à Izmir, nous avons voulu attirer l'attention sur les problèmes rencontrés par les médias locaux et chercher ensemble des solutions.

Qu'attendez-vous des autres syndicats des pays de l'Union européenne, et spécialement des journalistes français ?

G. D. : La globalisation s'accélère aussi dans le secteur des médias. Dans une même entreprise de presse, des syndicats peuvent s'organiser en France et en Turquie pour une convergence des luttes. Face à la globalisation du capital, nous, les travailleurs, nous devons aussi bâtir un réseau de solidarité globale. Pas seulement en France. Les journalistes doivent définir dans tous les pays une voie commune de lutte. Dans sept mois, nous allons débiter un nouveau processus de négociations avec l'AFP. Nous attendons le soutien et la solidarité de nos camarades en France, à l'image du soutien donné par nos camarades à Londres lors de la grève de la BBC Istanbul. ■

Propos recueillis par Pablo Aiquel

En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français***



Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif ?

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.



La Macif,
c'est **vous**.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.
Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.